



## TDS chercheur avec VLS-TS mention étudiant

-----  
Par Fuzzywuzzy

Bonjour,

Je détiens actuellement un visa long séjour (VLS-TS) mention étudiant (que j'ai obtenu après une acceptation en M2) valide jusqu'à Novembre.

Je viens récemment de décrocher une thèse dans une autre univ. et je souhaite poursuivre mes études là-bas pour un doctorat.

Cependant, il me faut un titre de séjour chercheur et non pas étudiant, car je vais travailler à temps plein selon le contrat et la convention d'accueil.

Quoi faire dans mon cas ?

Très cordialement.

-----  
Par Violet

Bonjour Fuzzywuzzy,

Lorsque vous demandez :

« Quoi faire dans mon cas »

ouvrir le lien suivant :

<https://www.conseil-avocat-gratuit.fr>

Cordialement,